

44 - Marchés - Autorisation de signature d'avenants

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant inférieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée ou formalisée par le Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, par une autorisation de principe en date du 11 juin 2009, a chargé M. le Maire de signer les marchés correspondants.

Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

L'autorisation de principe du 11 juin 2009 a également chargé M. le Maire de signer tous les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du contrat initial inférieure à 10 %.

Pour certains des marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

La liste ci-après récapitule l'ensemble de ces avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Direction Architecture et Bâtiment</p> <p>Travaux de réhabilitation de la Maison natale de Victor Hugo</p> <p>Lot 1 : Gros œuvre - Démolition et dévoiements de réseaux humides</p> <p>Avenant n° 1 : Prestations supplémentaires : reprises en sous-oeuvre des murs du sous-sol</p>	PATEU ROBERT 25000 Besançon	245 759,34 € TTC	67 645,76 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Fortifications Vauban : Rempart de la Gare d'Eau Maîtrise d'œuvre Avenant 1 : Missions complémentaires suite aux travaux supplémentaires d'urgence et au diagnostic de l'extrémité du rempart côté Conseil Général	ATELIER CAIRN 69001 Lyon Co-traitant : ABECASSIS Léopold 68500 Guebwiller	58 400 € HT	8 638 € HT	Pas de CAO

«M. LE MAIRE : C'est adopté. Alors, comme vous me faisiez le reproche, Monsieur BONNET, -amical c'est comme cela que je l'ai pris- de ne pas assez communiquer, je vais vous dire que la semaine dernière le «Figaro.fr», un grand journal socialiste a dévoilé le classement des meilleures Universités, basé sur le taux de réussite en licence, ça ne vous a pas échappé ? Vous auriez pu me le faire remarquer ! Dijon et Besançon se classent 15^{ème} et 16^{ème} sur 76 Universités.

Un autre grand journal socialiste «Femme Actuelle», pas «Valeurs actuelles», «Femme Actuelle» consacre un dossier aux dix villes où il fait bon vivre en France. Besançon fait partie du top 10 et y apparaît comme étant la plus high tech. Je ne résiste pas, si je retrouve la page, au plaisir de vous lire le commentaire de «Femme Actuelle» : «à 2 heures de Paris, la capitale de Franche-Comté se modernise chaque année un peu plus -donc vous voyez le déclin annoncé par vos amis, il va falloir lutter là contre-. Réputée pour sa tradition dans l'horlogerie, Besançon a su se mettre à l'heure des nouvelles technologies. Entre autres, elle possède aujourd'hui un pôle d'excellence technologique dans les nanotechnologies et le biomédical», ce qui est vrai. «De fait, cette ville étudiante, 1 personne sur 5, est très attractive puisqu'elle ouvre des opportunités sur la recherche. Pour mener toute son économie à bien, la Ville a aussi développé ses réseaux de transport en commun en un réseau efficace». Et comme ce n'était pas assez, le 6 avril, un autre journal, plutôt dans l'opposition puisqu'il s'agit de «Marianne» a révélé une étude très sérieuse de l'Université Paris Dauphine qui a analysé 90 palmarès publiés depuis 1974. Non mais ne souriez pas parce que c'est quand même important que nous soyons persuadés que nous vivons dans une ville qui a des atouts, qui a un potentiel, et cela reconnu dans plus de 90 études qui ont été faites par des journaux de gauche comme de droite ou des journaux ni de gauche ni de droite. Depuis 1974, Besançon se place dans le top 5, pas 10, dans le top 5 des villes qui reviennent le plus souvent avec quelques villes quand même importantes comme il y est même indiqué «Besançon reste le cas le plus significatif. Dans une étude de 2010, l'Université Dauphine a analysé 90 palmarès dans les villes où il fait bon vivre, Besançon revient dans le top 5 aussi souvent que Nantes». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Marianne ! Donc je pense quand même qu'au lieu de nous écharper les uns les autres, nous devrions plutôt nous mettre, oui peut-être à nous aimer ! Non ce n'est pas cela que je veux dire, vous avez très bien compris ce que je veux dire, Madame JEANNIN, c'est travailler ensemble. Je ne sais pas ce qu'il se passera en 2014, les électeurs nous le diront, mais de toute façon nous n'avons pas intérêt à perpétuellement dire que cette ville est une ville qui décline, qui va mal parce que vous n'êtes pas, ceux qui disent cela ne sont pas crédibles. Ça ce sont des choses qui existent et que je ressortirai le moment venu, ce n'est pas crédible de dire que la Ville se meurt. Voilà ce que je voulais vous dire et je passe la parole à Jean-Marie GIRERD et à Pascal BONNET.

M. Jean-Marie GIRERD : Je dirai qu'au niveau de l'Université il y a eu bien sûr des choses qui ont permis de mener une certaine politique, et en particulier la réforme de l'autonomie qui n'a d'ailleurs pas été remise en question donc ça c'est un élément très positif. Cela a été lancé en 2007 et c'est maintenant dans une phase vraiment opérationnelle sur ce que vous évoquiez sur la réussite entre la licence 1 et la licence 3, disons le taux de réussite, il y a par exemple des actions importantes qui ont été menées par le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques que je connais personnellement et qui avait fait énormément de choses pour favoriser cela et donc je rendrai à César ce qui est à César...

M. LE MAIRE : Mais je n'ai pas dit que c'était grâce au Maire de Besançon !

M. Jean-Marie GIRERD : ...je dirai que globalement il a fait une action très positive et je tenais à lui rendre hommage à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Mon cher Jean-Marie GIRERD, ce que vous dites est vrai, mais c'est l'action collective qui compte. Vous allez dire : il en fait trop, mais si nous étions la 75^{ème} Université sur 76, qu'est-ce que je n'entendrais pas ? Vous avez vu pour le chômage ? 93^{ème} sur 93 mais cela ne veut pas dire -parce que j'entends déjà les reproches-, que nous pensons avec mes amis que tout va bien ici, qu'il ne faut rien faire, il faut continuer à travailler, nous sommes dans une compétition permanente et il faut que l'on continue à travailler tous ensemble. Monsieur BONNET, vous êtes content quand même que l'on soit bien classé ?

M. Pascal BONNET : J'avais lu aussi avec intérêt le classement des universités dans le Figaro mais disant que Dijon et Besançon étaient à peu près à égalité et qu'ensemble elles pouvaient être encore plus fortes...

M. LE MAIRE : Pour être franc, Dijon est à une place devant nous !

M. Pascal BONNET : Femme Actuelle je connais moins, je suis désolé mais...

M. LE MAIRE : Il faut tout lire, il faut tout lire !

M. Pascal BONNET : Après les classements... de toute façon Besançon a souvent été bien classée. Je n'ai jamais parlé de «belle endormie» pour ma part. Il y a des choses qui se font, il y a des choses que l'on ferait autrement et on va se donner les moyens de faire autrement. Après quand vous nous dites que vous voulez que l'on travaille avec vous mais on arrive en fin de mandat, ça fait deux mandats successifs où l'Opposition municipale est exclue du bureau de l'Agglomération donc pour travailler ensemble ce n'est pas la meilleure façon !

M. LE MAIRE : On verra la prochaine fois, peut-être que je ferai une ouverture...».

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.